



Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes

Compte rendu Conseil Municipal public 30 septembre 2020 - 20h

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoints,
Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM,
Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme Magali BRECHU, ayant donné pouvoir à M. Gaspard BOREL,
M. Gilles PERLI, ayant donné pouvoir à M. Emeric SALLE

Le CASA et l'association « Guisane Ouverte » sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Mme Muriel FINE a été élue Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour : Une délibération a été ajoutée : N°23 : Tarif repas

ADOPTE A L'UNANIMITE

Finances

1) Budget « Commune » décision modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte la modification du Budget « commune ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Budget «Eau » : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du Budget «eau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Subventions aux associations et organismes : attributions 2020 (suite).

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2020
C.C.A.S.	27 315 €
TOTAL article 657362	27 315 €
Syndicat ovin de la SALLE LES ALPES	1500 €
S.O.S. Chats des rues Briançonnais	1 000 €
TOTAL article 6574	2 500 €
TOTAL GNENERAL	29 815 €

Etant précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2020 « Commune » aux articles 657362 et 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétariat Général

3) Modification des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier-Briançon.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les statuts pour y intégrer la création d'un Directoire des 4 Maires ainsi qu'une modification de l'organisation des animations qui seront reprises par les communes respectives.

M. le Maire informe l'assemblée que les communes reprennent la gestion des animations mais pas des temps forts qui restent sous la responsabilité de l'Office.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Tarifs ski de fond 2020/2021.

Le Conseil Municipal entérine les tarifs ski de fond pour la saison 2020/2021 adoptés par le SIVM SERRE CHEVALIER le 20 août 2020.

Mme Muriel FINE indique que la SIVM doit adopter une délibération qui exonère les personnes de 70 ans et plus du paiement du forfait. La commune devra également entériner cette nouvelle mesure.

M. Jean-Paul SALLE rappelle qu'il s'agissait d'une demande de certains habitants de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) Coupes affouagères : règlement d'affouages et coupe 2020.

Le Conseil Municipal adopte le règlement d'affouage et arrête les modalités de la coupe affouagère pour l'année 2020.

M. le Maire indique que la commune adopte pour la première fois un règlement pour encadrer la coupe d'affouage. Par ailleurs, il informe l'assemblée que les personnes de 70 ans et plus sont désormais exonérées de la taxe d'affouage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Urbanisme

6) Travaux Rocher de l'Enfer et Echaillon : prise en charge des frais d'enquête environnementale

Considérant que le code de l'Environnement prévoit dans son article L123-18 (modifié par Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 3) que « *le responsable du projet, plan ou programme prend en charge les frais de l'enquête, notamment l'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête* », les frais afférents à l'enquête publique environnementale prévue en mairie du 19/10/2020 au 25/11/2020 concernant les travaux de reprofilage des pistes du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon seront pris en charge par SCV Domaine Skiable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Acquisition parcelle D 212 : retrait de la délibération

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 18.07.06 en date du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal décidait l'acquisition de la parcelle cadastrée D 212 d'une superficie de 1140 m² au prix de 2 432 € appartenant aux Consorts FERRERO. Les Consorts Ferrero ne disposant que le 1/5^{ème} indivis de la parcelle cadastrée D 212 impactée par les travaux réalisés pour le télésiège de Côte Chevalier, il est proposé de retirer la délibération prise le 12 décembre 2018 concernant l'acquisition par la commune de cette parcelle et transmettre au SIGED cette décision afin d'établir une convention avec les Consorts Ferrero.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Télécabine du Pontillas : autorisation de travaux sur les parcelles communales

Dans le souhait d'adapter le domaine skiable aux attentes de la clientèle, la station de Serre Chevalier prévoit le remplacement de la Télécabine de Fréjus et du Téléphérique du Pontillas par la construction d'une télécabine dénommée du Pontillas. Considérant que ce futur appareil impactera des portions de domaine public par des implantations de type pylône ou survol, le Conseil Municipal accepte le dépôt du permis d'aménager par SCV Domaine Skiable, l'autorise à faire des travaux sur les parcelles communales et à démolir la télécabine de Fréjus et le téléphérique du Pontillas après l'obtention du permis d'aménager.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Télécabine du Pontillas : autorisation de défrichement des parcelles communales

Par délibération n°20.06.10 du 30/09/ 2020, le Conseil Municipal a autorisé le gestionnaire du domaine skiable, à construire sur diverses parcelles communales, la Télécabine du Pontillas en remplacement de la télécabine de Fréjus et du Téléphérique du Pontillas. Considérant que les parcelles concernées par ces travaux, relèvent également des dispositions des zones boisées pour lesquelles s'appliquent les articles L 214-13 et L 341-1 et suivants du code forestier, le Conseil Municipal autorise SCV Domaine Skiable à déposer une demande d'autorisation de défrichement préalablement aux travaux d'abattage des arbres situés sur la zone des travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Cession d'une partie de la parcelle AM 749

Le Conseil Municipal cède aux Consorts GALLICE, environ 35m² de la parcelle AM 749 au prix de 350 € le m² et dit que le document d'arpentage et les frais de notaire seront à leur charge.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Plan d'adressage : dénomination des voies et numérotations des bâtis

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de leur pouvoir de police générale, les Communes ont le devoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique. Cet adressage est également indispensable pour les communes concernées par un plan de déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitat complété par un référencement par le Service National de l'Adresse (SNA).

Le Conseil Municipal valide la dénomination et le numérotage des voies de la commune, confirme la mission en numérotation métrique et accepte la création d'un compte sur le site Guichet Adresse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Personnel

12) Création d'un poste de catégorie B – cadre d'emploi de rédacteur territorial

Pour anticiper le départ à la retraite d'un agent occupant un poste administratif et la réorganisation des services que ce départ induit, le Conseil Municipal créé un emploi permanent à temps complet sur le grade de rédacteur territorial afin d'exercer les fonctions de responsable du service comptabilité et finances.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Frais de mission et de formation des élus

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n° 14.04.05 du 14 mai 2014 les modalités de prise en charge des frais de missions des élus ont été adoptés.

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, il y a lieu de préciser les conditions de prise en charge des frais de mission et de formation des élus.

Aussi, il est proposé que les frais générés par les déplacements pour le compte de la Commune soient couverts par les indemnités des élus en ce qui concerne le Maire et les Adjointes. Pour les Conseillers Délégués et les Conseillers Municipaux, une participation aux frais est proposée pour tout déplacement extérieur au territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Enfin, il est proposé que pour les déplacements hors département de l'ensemble des élus, les frais de transport, d'hébergement et de restauration soient pris en charge par la Collectivité sur la base des frais réels.

S'agissant des formations, il est proposé que lorsque les frais ne sont pas pris en charge par un organisme extérieur, les frais de transport, d'hébergement et de restauration soient pris en charge par la Collectivité sur la base des frais réels.

Le Conseil Municipal arrête les modalités de prise en charge des frais de mission et de formation des élus telles que décrites ci-dessus et retire la délibération n°14.04.05 en date du 14 mai 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) Personnel communal : frais de déplacement

Il est rappelé au Conseil Municipal que les agents territoriaux sont amenés à se déplacer pour des besoins du service, de formation ou de préparation aux concours et examens.

Dès lors que des frais de déplacement sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale (règlement de formation, règlement d'astreintes...), leur indemnisation constitue un droit pour les agents. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Il est proposé d'étendre le remboursement des frais de déplacement engendrés par les déplacements pour les besoins du service que ce soit au sein de la résidence administrative ou à l'extérieur de la résidence administrative.

Le conseil municipal arrête les modalités de prise en charge.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Vacation service scolaire

Vu la délibération n° 20.01.22 du 19 février 2020 relative au recours d'agents vacataires pour le service scolaire pour l'accomplissement d'une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, considérant qu'il convient de rendre plus attractif le poste de vacataire au service scolaire, le Conseil Municipal décide de valoriser la rémunération précédemment arrêtée à l'indice 327 des agents de catégorie C et propose que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Journée de solidarité : modification des règles applicables

Monsieur le Maire propose que les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité, prévues par la délibération du Conseil Municipal n° 08.09.23 en date du 1^{er} décembre 2008 pour les agents à temps partiel ou à temps non complet ne bénéficiant pas de jours de RTT soient modifiées. Le Conseil Municipal propose que la journée de travail non réalisée, soit effectuée par les agents concernés au cours de l'année civile et que le contrôle soit réalisé chaque année au mois de décembre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Administration Générale

17) Cantine : règlement intérieur : modification

La commune s'est dotée d'un logiciel pour la gestion des inscriptions à la restauration scolaire. Le Conseil Municipal modifie le règlement intérieur de la cantine pour prendre en compte ces nouvelles modalités d'inscription.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) Contrat station action mobilité : constitution d'un groupement de commande

Compte-tenu des enjeux communs et des propositions d'actions issues de l'étude "Mobilité dans la station", les communes ont convenu de l'intérêt de poursuivre la phase réalisation des actions préconisées par l'étude Mobilité Touristique Durable et Connectée, dans le cadre d'un Groupement de Commandes à l'échelle de la vallée.

Considérant que la mise en œuvre de l'action « Identification de la Station, amélioration et sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène » répond à la volonté de solutionner l'une des problématiques majeures de la station, source importante d'insatisfaction des usagers. L'amélioration du parcours client dans l'une des plus grandes stations de la Région Sud devient une priorité dans le contexte de concurrence accrue que connaissent les grands domaines skiable.

Considérant les financements programmés dans le cadre du "Contrat Station Serre Chevalier 2017-2021" conclu avec Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et sa version départementale conclue avec le Département des Hautes-Alpes ;

Considérant qu'il est ainsi envisagé entre les communes, de Briançon, la Salle les Alpes, Le Monétier-les-Bains et de Saint-Chaffrey, la création d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'action « Identification de la Station, amélioration et sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène ».

Considérant qu'une convention constitutive de ce groupement serait alors signée entre les parties, prévoyant la désignation d'un coordonnateur du groupement, la Commission d'Appel d'Offres compétente étant une Commission d'Appel d'Offres Mixte, constituée de représentants de la Commission d'Appel d'Offres de chacun des membres du groupement ayant voix délibérative,

le plan de financement prévisionnel suivant sur la base du montant maximum du marché envisagé, à inscrire en AP/CP sur les exercices 2020 à 2022,

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Maîtrise d'œuvre	130 000	Région 70 %	947 619
Travaux 2021	323 742	Briançon	101 530,75
Travaux 2022	900 000	La Salle les Alpes	101 530,75
		Le Monetier les Bains	101 530,75

		Saint-Chaffrey	101 530,75
TOTAL	1 353 742 €		1 353 742 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) SIVM : élection d'un délégué

Par délibération n° 20.04.02b du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier (SIVM) de Serre Chevalier.

Suite au décès de M. Dominique GALLETTI, membre suppléant de cette structure, il y a lieu d'élire, au scrutin secret, son remplaçant.

Sont désignés assesseurs : Paul FIGVED et Sophie PAUMOND

Est élue au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix POUR : Mme Nathalie FORM

Les représentants de la Commune au sein du SIVM de Serre Chevalier sont les suivants :

- Titulaires :

- *M. Emeric SALLE
- *M. Jean Michel DELBANO
- *Mme Muriel FINE
- *M. Paul FIGVED

- Suppléants :

- *M. Gilles PERLI
- *Mme Natacha SALLE
- *Mme Nathalie FORM.
- *M. Jean Claude VINATIER

20) OTISC : désignation d'un représentant au Comité de Direction

En application des statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier (OTISC), le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Commune au sein de cet établissement, par délibération n° 20.04.02a en date du 10 juillet 2020.

Suite au décès de M. Dominique GALLETTI, membre suppléant de cette structure, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Sont désignés assesseurs : Sophie PAUMOND et Paul FIGVED

Est élu au premier tour de scrutin par 14 voix POUR : Paul FIGVED

Les représentants de la Commune au sein de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier :

- En qualité de titulaire Gilles PERLI avec comme suppléant Sophie PAUMOND,
- En qualité de titulaire Emeric SALLE avec comme suppléant Paul FIGVED

21) SIGED : élection d'un délégué

Par délibération n° 20.04.02c du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'Hiver et d'Eté de Serre Chevalier 1400/1500 (SIGED).

Suite au décès de M. Dominique GALLETTI, membre titulaire de cette structure, il y a lieu d'élire, au scrutin secret, son remplaçant.

Sont désignés assesseurs : Sophie PAUMOND et Paul FIGVED

Est candidat M. Jean Claude VINATIER. Ce dernier étant déjà membre suppléant, il est proposé la candidature de Mme Muriel FINE, au poste de membre suppléant.

Est élu au premier tour de scrutin par 14 voix POUR : Jean Claude VINATIER, membre titulaire,

Est élu au premier tour de scrutin par 14 voix POUR : Muriel FINE, membre suppléant.

Les représentants de la Commune au sein du SIGED sont les suivants :

Titulaires :

*Gilles PERLI
*Emeric SALLE
*Gaspard BOREL
*Paul FIGVED
*Jean Claude VINATIER

Suppléants :

* Jean Paul SALLE
* Nathalie FORM
* Magali BRECHU
* Natacha SALLE
* Muriel FINE

22) Tarif repas

Le Conseil Municipal accepte, en application de convention passée avec la Société Alpine de Boucherie, l'augmentation des tarifs pour les repas de la cantine scolaire et le portage à domicile et arrête les tarifs suivants à compter du 1er octobre 2020 :

- 5 € 70 : Pour la cantine scolaire
- 8 € 12 : Pour les portages de repas :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Le marché de Mission Témoin de Maîtrise d'œuvre en infrastructure relatif aux aménagements place de l'Aravet et Site du Pontillas dans le cadre du Contrat Montagne est conclu avec la Société MG Concept Ingénierie pour un montant de 15 496.45 € HT soit 18 595.74 € TTC.
- 2) Il est établi un avenant n°1 en moins value pour un montant de 3 545 € HT pour le marché d' « aide à la dénomination et numérotation des voies » entre la Commune et La Poste.
- 3) La mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (CSPS) pour la restauration de la toiture de la chapelle Saint Barthélémy est confiée à la Société M. SCHMIDT Olivier pour un montant de 2 325 € HT soit 2 790 € TTC.
- 4) Le contrat pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire (lot 1) et le portage à domicile (lot 2) est conclu avec la SARL Société Alpine de Boucherie pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2020, est renouvelable 2 fois.
- 5) La mission de mise en conformité de 8 sources d'eau potable est confiée à la Société Saunier Infra pour un montant de 33 100 € HT soit 39 720 € TTC.
- 6) Il est établi un cahier des charges pour la location d'un studio à l'immeuble « AREA » entre la Commune et M. Jean CARDI dans lequel sont définies les conditions de locations. Loyer mensuel 327.07 € à compter du 1^{er} septembre 2020.
- 7) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Boxing Club du Pays Briançonnais, représenté par M. Serge SCANDALIATO, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 8) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Judo Club de Serre Chevalier, représenté par M. Mickael BOREL, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.

- 9) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et l'Association URUBU CAPOERA, représenté par M. Jean Pierre SAUPHAR, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 10) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Karaté Club de Serre-Chevalier, représenté par M. Eric NAGEL, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 11) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Ski Club de Serre-Chevalier, représenté par M. Patrick GELATO, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations
- 12) Il est établi une convention d'occupation du préau de l'école, et ce à titre gracieux entre la Commune et Mme Elodie ROSTAN, et ce tous les mercredis à compter du 09/09/2020 pendant toute la durée de l'année scolaire 2020/2021.
- 13) Il est établi une convention de location entre la Commune et M. Bruno CAMPIGLIO, concernant un emplacement d'environ 350 m² situé sur le parking du Pontillas pour une période de 3 mois, du 22 juin au 15 septembre 2020 aux fins d'installer un circuit de voitures à pédales : loyer pour la période : 500 €.
- 14) Le contrat de location pour un camion Mercedes Benz 6x4 est conclu avec la Société DAGA pour 5 saisons d'hiver. Le camion sera loué chaque année pour une période de 4 mois, du 1^{er} décembre au 31 mars de l'année n+1 environ. Montant mensuel des prestations : 2 700 € HT soit 3 240 € TTC.
- 15) Le contrat pour une chargeuse sur pneus LEBHERR L 509 Stéréo est conclu avec la Société DAGA pour 5 saisons d'hiver. La chargeuse sera louée chaque année pour une période de 5 mois, du 15 novembre au 15 avril de l'année n+1 environ. Montant mensuel des prestations : 2500 € HT soit 3 000 € TTC.

Fin de la séance à 21 h 17

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Nicole DHENIN exprime ses remerciements pour la subvention attribuée à l'association SOS Chats des rues Briançonnais. Elle fait le bilan de leurs interventions sur la Commune et indique qu'elle tiendra informé le Conseil Municipal des nouvelles interventions. Elle indique que des référents sont désignés par quartier pour faire le relais.

Par ailleurs, et suite aux modifications des statuts de l'Office de Tourisme, plus particulièrement le retour vers les communes des animations, elle souhaite savoir auprès de qui les demandes de subventions doivent être déposées : M. le Maire lui précise que les demandes de subvention doivent toujours être déposées auprès de l'OTISC, les animations de temps forts restant à leur charge.

Pierre REMI remercie le Conseil Municipal pour la mise en place du panneau « voie sans issue » mais appelle l'attention sur le manque de lisibilité de panneau indiquant le chemin de Jourdaret.

Odile FINE demande le remplacement d'une ampoule d'éclairage public grillée à Moulin Baron : Jean Michel DELBANO lui indique qu'un tour de Commune doit être fait pour relever les différents endroits où l'éclairage public fait défaut suite à la panne d'électricité.

Jacques DEMOULIN, suite à la décision prise par le Conseil Municipal concernant la dénomination et numérotation des voies, s'interroge sur l'impasse qui donne accès à sa propriété au Bez : les élus lui indiquent que le choix du métrique devrait répondre à son inquiétude mais ils prennent note et feront le lien avec le dossier en cours.

Par ailleurs et dans le cadre du projet de réalisation de la future télécabine du Pontillas, il souhaite savoir quand les propriétaires privés seront contactés : les élus lui indiquent que la procédure de servitude sera lancée prochainement. Le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser les travaux sur les parcelles communales et le dépôt du permis d'aménager par SCV Domaine Skiable

Le Maire

Emeric SALLE

